

INITIATIVE "POUR DES TRANSPORTS PUBLICS EFFICACES"

Comme vous l'avez appris par la presse, le lundi 5 septembre 1983, les cinq associations écologiques de Genève (IV, AST, ASPIC, UGP et CITRAP) ont lancé une initiative pour des transports publics efficaces. Si le contenu de cette initiative n'est pas nouveau (cf. le plan directeur des transports), elle innove par des directives très précises sur les délais de réalisations des améliorations à apporter au réseau et aux prestations de nos transports en commun. Tous ceux qui souffrent ou qui regrettent quotidiennement d'avoir assisté et d'assister encore à la dégradation du milieu urbain genevois par le choix qu'ont fait les autorités et les milieux "compétents" de donner à chaque fois que l'occasion se présente la priorité à la voiture au détriment des autres usagers (transports en commun, cycles et piétons) ne pourront que se réjouir qu'une telle initiative ait vu le jour et la signeront et la feront signer... Il y aura des stands de récolte de signatures et d'information tous les samedis du 24 septembre au 29 octobre au Molard, au Rond-Point de Plainpailais, à Cornavin et à la Place Bel-Air, ainsi que devant les bureaux de vote des prochaines élections nationales. Que tous ceux qui veulent ou peuvent faire quelque chose de concret s'annoncent au secrétariat de l'AHCVV (46.69.40). On peut aussi évidemment faire un versement au CCP 12-16381.

COMMISSION DES PETITIONS

PETITION CONTRE LE STATIONNEMENT SAUVAGE

LE CARROUSEL DE LA MADELEINE

Une délégation de notre comité a été reçue aux deux commissions des pétitions du Grand Conseil et du Conseil Municipal. Elle a exposé son point de vue sur les deux pétitions émanant de notre association sur la Sécurité dans la Vieille-Ville et sur le Carrousel de la Madeleine. La première alerte les autorités sur le fait que bien souvent les pompiers ou les ambulances ont des difficultés à se rendre sur les lieux parce que leur route est encombrée de véhicules mal parkés, la seconde s'étonne que des bureaux puissent faire pression sur le conducteur du Carrousel de la Madeleine pour qu'il rende muette sa machine.

LA LUDOTHEQUE

LA LUDOTHEQUE EST EN VOIE DE CRÉATION. UN COMITÉ ENTIÈREMENT AUTONOME A ÉTÉ CONSTITUÉ ET A FAIT UNE DEMANDE DE SUBVENTIONNEMENT ET DE LOCAUX À LA VILLE DE GENÈVE.

PARKING DE SAINT-ANTOINE

Dans notre dernier numéro du mois de juin, nous écrivions "au cas où ces garanties ne pouvaient nous être assurées, nous nous opposerions..." En fait, notre association a été convoquée par M. C. Grobet, le 19 juillet; la délégation qui s'est rendue à cette convocation (forte de 5 membres et ceci malgré les vacances !) a appris avec déception que le futur parking comporterait 500 places, dont certaines pourraient être réservées aux habitants; de contreparties à notre acceptation de ne pas nous opposer (etc) il n'a pas été question, tout simplement. D'autre part, la Ville de Genève a commandé à un bureau privé d'ingénieurs civils une "étude de la circulation de la Vieille-Ville". Ce dernier a fait parvenir un questionnaire aux commerçants et aux cafetiers-restaurateurs du quartier. A ce jour il n'a pas été prévu de consulter également les habitants. A croire que ceux-ci n'existent pas ou plus ou ne comptent pas. Ou que la circulation automobile et le stationnement ne concernent que le commerce. Il est vrai que nous vivons dans une société où le commerce compte plus que la vie !

JOURNAL DES HABITANTS DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE (A.H.C.V.V.)

NUMERO 12 - SEPT. 1983

- éditeurs responsables: A. Soutter + H. Scarry



Un Bal au Bourg-de-Four

Le samedi 23 juin 1983, une innovation pour la Vieille-Ville ou plutôt une resurgence (il y avait dans le temps paraît-il des fêtes populaires chaque année dans la Vieille-Ville) : la Fête au Bourg-de-Four. Beaucoup de monde de tous âges, beaucoup de musique (un peu trop de bruit selon certains), à boire et à manger et quelques petits problèmes de circulation, évidemment. Pas d'histoires, ni de bagarres, mais quelques ronchonners, évidemment aussi, parce que cette musique ne plaisait pas à tout le monde et parce que le temps avait passé si vite qu'on avait oublié de regarder l'heure. Du beau temps, de la gaieté, le plaisir de se rassembler, de se rencontrer, de bavarder, de se trémousser et les premières gouttes de pluie juste pour chasser les derniers attardés. La satisfaction enfin pour notre comité de constater que les habitants comme plusieurs commerçants du quartier n'ont pas boudé cette manifestation et ont pleinement joué le jeu et l'espoir qu'avec eux et d'autres (pourquoi pas ?) nous ferons encore mieux la prochaine fois !

ANNONCES (gratuite)

PETITES ANNONCES GRATUITES
A VENDRE UNE BIBLIOTHÈQUE A
TROIS MONTANTS MÉTALLIQUES ET
ONZE RAYONS CHÊNE MASSIF (MEUBLES
VICTORIA) TÉL. 46.69.40.

SchoTT
encadreur

2, rue calvin
1204 Genève
tél. 21.00.50



papeterie nyffeler
9, rue Verdaine ☎ 21 47 83

CHEZ SALVATORE
Boucherie - Charcuterie

Salvatore Puzone
18, rue Chausse-Coqs (Vieille Ville)
Téléphone (022) 29 17 09

TELEVISION POUR TOUS

J. CHEVALLEY, succ.

Radio
TV - Hi-Fi

7, rue de la Madeleine

Location
Vente
Entretien

Tél 210377

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION
LE LUNDI 3 OCTOBRE 1983 à 20 h.30 à la TAVERNE DE LA MADELEINE

- Ordre du jour :
1. rapport d'activité 1982-1983,
 2. programme 1983-1984 et budget,
 3. rapport du trésorier,
 4. rapport des vérificateurs des comptes,
 5. élection du président (éventuellement modification des statuts),
 6. élection du comité.

Une verrée sera offerte à l'issue de la séance où nous vous attendons nombreux.

Cotisations

NOUS REMERCIONS CHALEUREUSEMENT TOUS CEUX (ET ILS SONT NOMBREUX) QUI SE SONT DÉJÀ ACQUITTÉ DE LEUR COTISATION. POUR ÉVITER DES FRAIS DE POSTE, NOUS RAPPELONS AUX AUTRES LEURS OBLIGATIONS, PAR LA VOIE DE CE JOURNAL, EN INSCRIVANT UNE CROIX ROUGE DANS LA CASE SUIVANTE :



J'achète au Marché
du
BOURG-DE-FOUR

LOGEMENT

IMMEUBLES EN VOIE DE RENOVATION,

TRANSFORMATION

15, rue de Rive/10, rue d'Italie

De nombreux appartements sont vides depuis plusieurs mois. Les locataires sont partis un à un, cédant aux offres d'argent des promoteurs. Cependant nul projet de rénovation ou de transformation de ces immeubles n'a encore vu le jour. Les locataires seraient-ils partis pour rien ? Ou plutôt pour libérer des appartements trop bon marché ? Une dame refuse pourtant de quitter le logement qu'elle habite depuis 40 ans. Une attitude pleine de bon sens mais bien difficile à vivre quand se multiplient les offres d'argent, les tracasseries de la régie qui laisse l'eau couler du plafond de son appartement pendant deux bons mois, quand la maison est vide dès que les bureaux ferment... Que cette dame courageuse soit assurée de notre soutien !



10- 12- 14, place Longemalle.

Nous apprenons à ceux qui n'ont pas lu la Feuille des Avis officiels que :

- au 10, place Longemalle, il y a eu demande préalable pour la démolition, reconstruction immeuble commercial et d'habitation rue Neuve-du-Molard,
- au 12, démolition, reconstruction immeuble commercial,
- au 14, maintien, rénovation et transformation immeuble d'habitation.

Nous avons fait parvenir au Départe-

PARKING DE LA ROTISSERIE

Dans le deuxième rapport de la "Commission législative sur l'initiative populaire cantonale en vue de l'adoption d'une loi comportant aménagement de la zone Rôtisserie-Pêlisserie", nous apprenons par le rapport de majorité que l'initiative de Toledo dite "un coeur neuf dans un vieux quartier" viole le principe de la suprématie de la loi trois fois et ne respecterait pas la séparation des compétences entre les divers organes de l'Etat deux fois. "Il se pose la question de savoir si le Grand Conseil peut déclarer l'initiative irrecevable et refuser de la soumettre au vote populaire". Le Conseil d'Etat de son côté propose de déclarer cette initiative irrecevable, mais de "traiter cette initiative comme une pétition sur laquelle votre conseil (le Grand Conseil) se prononcerait. L'expert en Droit, professeur à l'Université de Genève, dans un Avis de Droit de 72 points conclut : "Nous répondrions plutôt que la loi matérielle émanant du législateur devrait l'emporter sur la loi formelle qui serait en réalité une décision d'espèce et qu'en conséquence la loi véritable ne peut faire l'objet de dérogation d'espèce, même si celle-ci revêt la forme de la loi formelle". Enfin, en quelques pages, le rapport de minorité essaie de prouver qu'en définitive l'initiative respecte aussi bien le principe de la légalité que la règle de séparation des pouvoirs Elle est donc recevable". Nous vous laissons le soin de conclure.

ment des Travaux Publics nos remarques sur cette demande préalable, soit que nous sommes contents que le logement soit maintenu et même reconstruit à cet endroit, mais que nous aimerions savoir de quel type de logement il s'agit et que nous voulons être rassurés sur le sort du dernier locataire qui est resté là pour éviter que tout le pâté de maison soit démolit.

MINIBUS

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, M. C. Ketterer a déclaré que le Minibus continuera à circuler à l'avenir. Renseignements pris aux TPG il y a en moyenne plus de 300 passagers journaliers. C'est un résultat magnifique.

Bulletin d'Adhesion

NOUS DEFENDONS LES INTÉRÊTS DES HABITANTS. PLUS NOUS SERONS NOMBREUX PLUS NOUS SERONS EFFICACE!

Oui, JE DÉSIRES DEVENIR MEMBRE :

NOM: _____

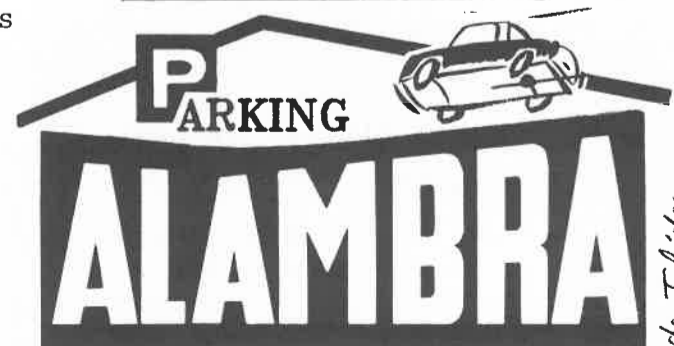
ADRESSE: _____

ENVOYER CE BULLETIN À :
L'ASSOCIATION DES HABITANTS DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE, RUE ST. VICTOR 4, 1206 GENEVE.

MARCHE AU BOURG-DE-FOUR

Le Conseiller municipal Juon a présenté un postulat demandant la création d'un marché permanent au Bourg-de-Four, ceci pour compenser le manque de magasins d'alimentation du quartier. Bien que des maraîchers aient été d'accord de tenter l'expérience, la majorité du Conseil municipal a rejeté le postulat, prétextant que le marché n'aurait pas assez de clients. Pour prouver le contraire, nous allons organiser prochainement une pétition-enquête auprès des habitants, des fonctionnaires et des employés habitant et travaillant dans le quartier.

ANNONCE (gratuite) ! 000



PIGIER

la bonne école

SECRETARIAT SUPÉRIEUR
SPEEDWRITING - INFORMATIQUE

BOULEVARD DES TRANCHÉES
(ENTRÉE: RUE STURM 20)
1206 GENEVE - TÉL. 022/47 36 30

UNION SUISSE
ASSURANCES

Philippe Babel

AGENCE GÉNÉRALE
10, RUE DE LA CROIX-D'OR
1204 GENEVE - TÉL. 022/28 11 95

pinocchio



Sélection de jouets
10, Etienne-Dumont
Téléphone 20 40 47

BLANCHISSERIE TEINTURERIE

Tranchées - Net

Travail fait à la main Livraisons
M. et Mme G. MORI
3, rue Charles-Bonnet tel 47 35 72
8 à 12h - 14 à 18h Fermé le samedi